

# Le- Juste Tri-

PRÉSERVONS DEMAIN



## LETTRE INFOS LA CAVALERIE



Chères habitantes et chers habitants de la Cavalerie

### **Votre Communauté de communes Larzac et Vallées change son mode de collecte des déchets.**

À travers cette décision, elle entend protéger le pouvoir d'achat de ses habitants, en maîtrisant l'impact du coût du transport et du traitement des déchets, coût en forte hausse. A titre indicatif, celui-ci a augmenté, pour les ordures ménagères, de 80% en six ans. Il convenait donc d'agir afin de limiter l'augmentation de la taxe payée par les ménages. L'enjeu consiste, à la fois, à maîtriser les coûts du service de collecte et, tous ensemble, à diminuer le poids des déchets que nous produisons. En parallèle la collectivité mène une réflexion sur la tarification des professionnels afin qu'ils participent au financement du service à hauteur de la quantité de déchets qu'ils produisent.

Fin septembre/début octobre, sur votre commune, le système des bacs roulants va laisser place à des colonnes d'apport volontaire. Les points de collecte seront positionnés sur les itinéraires les plus fréquentés par les habitants dans la vie quotidienne.

**Pour faciliter le tri de vos déchets, ces points de collecte seront équipés de trois colonnes :**



**UNE POUR  
LES ORDURES  
MÉNAGÈRES**

(Dépôt en sac poubelle 50L max)



**UNE POUR LES EMBALLAGES EN  
PLASTIQUES, MÉTAL, CARTONS  
ET TOUS LES PAPIERS**

(Dépôt en vrac)



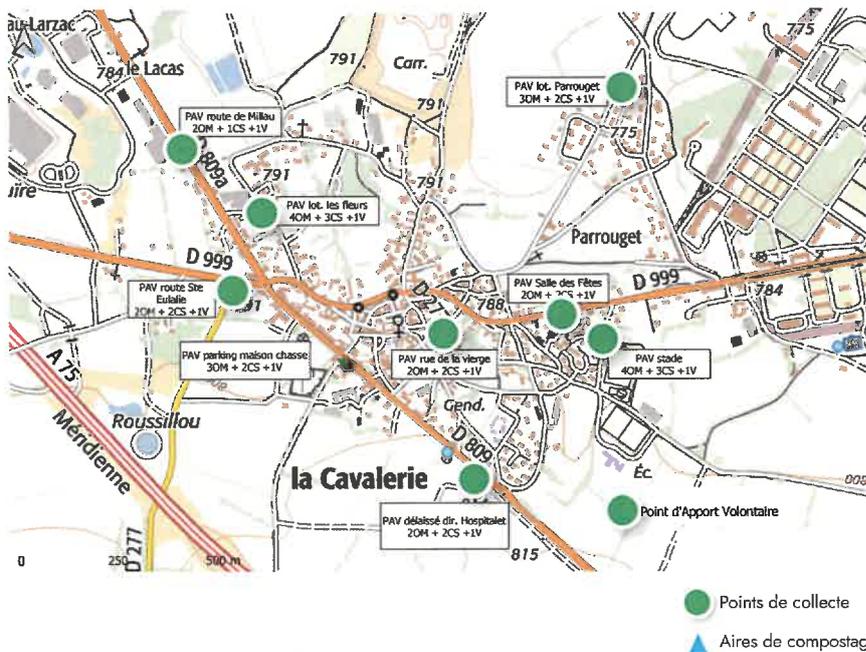
**UNE POUR  
LES EMBALLAGES  
EN VERRE**

(Dépôt en vrac)



# LES POINTS DE COLLECTE SUR VOTRE COMMUNE

La localisation des futurs points a été définie en concertation avec les élus locaux et en tenant compte des contraintes techniques liées à ce nouveau mode de collecte des déchets



PAV 1: Délissé dir. Hospitalet



PAV 2 : Parking maison de la chasse



PAV 3 : Route de Ste Eulalie



PAV 4 : Route de Millau



PAV 5 : Lotissement les fleurs



PAV 6 : Rue de la vierge



PAV 7 : Stade



PAV 8 : Salle des fêtes



PAV 9 : Lotissement Cassareng



Nous vous remercions de veiller à jeter vos déchets dans ces colonnes dès leur mise en service sur votre commune. Il est rigoureusement interdit de déposer des sacs poubelles au sol sur les anciens emplacements de collecte ou en pieds de colonnes.

**Soyez attentifs : les colonnes seront en place fin septembre/début octobre !**

Les ordures ménagères (couches, litière, balayures...) seront à déposer dans les colonnes avec bandeau noir. Équipées de 2 trappes vide-ordure, ces colonnes pourront accueillir des sacs de 50 litres maximum. Merci de vous munir de sacs poubelles ne dépassant pas ce volume. Les emballages en verre (sans bouchons ni couvercles) seront à jeter, en vrac, dans la colonne avec un bandeau vert.

Les emballages en plastique, métal, carton et tous les papiers seront à déposer dans les colonnes avec bandeau jaune, munies d'orifices rectangulaires. Ces emballages devront être jetés en vrac dans la colonne : autrement dit, **fini les sacs poubelles jaunes.**

**Nous vous fournirons gratuitement des cabas, réutilisables, pour transporter ces déchets recyclables.**

• **Une permanence de distribution aura lieu le 27 septembre à l'espace Robert Muret de la Cavalerie de 10h à 12h. Vous pouvez également retirer le cabas auprès de votre mairie dès septembre 2025.**

• **Les petits cartons devront être pliés avant d'être jetés dans les colonnes emballages.**



## Il vous reste des sacs poubelles jaunes en stock ?

**Pas de gaspillage** : vous pouvez les utiliser à d'autres fins, notamment pour déposer vos textiles dans les bornes du Relais.



**Attention** : tout dépôt de déchets au sol est strictement interdit et passible d'une amende. Merci à tous de respecter les consignes du tri, par respect pour le travail des agents, pour la salubrité publique et pour notre cadre de vie.

## Orientez-vous vers la déchèterie

**Les déchets volumineux**, les gravats, le bois, les déchets verts, le mobilier, le fer, les gros cartons, les jeux et jouets, l'électroménager, les déchets dangereux des ménages (peintures, solvants, piles, ampoules, etc.) sont à déposer en déchèterie.

Retrouvez les informations sur les conditions d'accès sur notre site internet.

# LA CAVALERIE

| LUNDI  | MARDI    | MERCREDI  | JEUDI     | VENDREDI | SAMEDI    |
|--------|----------|-----------|-----------|----------|-----------|
| FERMÉE | 9h > 12h | 14h > 17h | 14h > 18h | FERMÉE   | 14h > 18h |



## POUR RÉDUIRE MA PRODUCTION DE DÉCHETS



### Pensez au compostage !

Les déchets de cuisine et de table (épluchures, restes alimentaires...) peuvent devenir un excellent engrais naturel pour vos jardins et potagers ! N'hésitez pas à vous équiper d'un composteur, au prix préférentiel de 15€, ou à utiliser les aires de compostage partagées qui sont à votre disposition sur la communauté de communes.

Toutes précisions sur notre site internet [le-juste-tri.com](http://le-juste-tri.com) ou au 05 65 99 33 00

### Privilégiez le don pour les objets en bon état !

Vous pouvez les déposer dans le caisson du réemploi à la déchèterie de La Cavalerie, ou bien auprès des recycleries et d'associations caritatives. Un geste solidaire et écoresponsable !



28 Av. Charles Andrieu  
12540 CORNUS  
Tél : 05 65 99 33 00

[contact@cc-larzacvallees.fr](mailto:contact@cc-larzacvallees.fr)

Par avance, merci pour votre adhésion au nouveau mode de collecte des déchets.

Le juste tri, nous avons tout à y gagner, tous ensemble !



RETROUVEZ LE JUSTE TRI SUR  
[le-juste-tri.com](http://le-juste-tri.com)

Christophe LABORIE  
Président



